

# **DOSSIER D'INSCRIPTION** **DE L'ENFANT**

*Nouvelle réglementation du ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Recherche :  
Applicable au 01 mai 2003, à caractère obligatoire.*

*Dossier à rendre au secrétariat de L'ALSH.*

↳ Fiche d'inscription et de décharge (feuille blanche) à remplir par enfant.

↳ **Sous enveloppe cachetée** (23 X 16 cm, en kraft), portant le nom et prénom de l'enfant :

- La fiche sanitaire de liaison.
- La copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou attestation d'un médecin.
- Un certificat médical de non contre-indication de pratiques d'activités physiques et sportives.

↳ **Allocataires MSA :**

- Attestation de quotient Familial